

Quel est le rôle du notaire ?

Le notaire, au-delà de ses champs d'intervention déclinés ci-dessous, a un rôle de conseil et peut également être intermédiaire dans une transaction, et négocier la vente d'un bien immobilier pour le compte d'un client, et procéder parfois à l'expertise d'un bien immobilier.

Lors d'une transaction immobilière, le rôle du notaire est important, puisque celui-ci est chargé de rédiger la promesse ou le compromis de vente et de réunir également toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne marche de la transaction telles que (certificat d'urbanisme, extrait de cadastre...).

Si l'opération nécessite la prise d'une hypothèque ou la mise en place d'un Privilège de Prêteur de Deniers, le notaire doit lui-même effectuer les démarches administratives auprès du conservateur des hypothèques ainsi qu'auprès des établissements financiers.

Le notaire doit également établir une **vérification de diverses informations** d'ordres **juridique et administratif**, afin d'éviter la survenance de tout problème et ce, dans le futur.

Comme par exemple, il doit vérifier si le bien objet de la transaction n'est pas hypothéqué, et doit également vérifier qu'il n'existe pas de droit de préemption sur un terrain,...

Le notaire est chargé de rédiger **l'acte de vente définitif**, **d'enregistrer la transaction** et de prendre en charge les formalités de la publicité foncière.

En conclusion:

Le notaire est chargé d'apporter à l'acquéreur, une sécurité totale et absolue. Il est le véritable garant de la transaction immobilière, en veillant à la bonne conduite de celle-ci, car sa responsabilité peut être engagée pour des erreurs rédactionnelles ou des manquements à son devoir de conseil.